



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mai 2011 - 20h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	GUILLOT A,
BEAUMONT	ETCHART C, DUCRUET A, PETIT C,
BOSSEY	BONAGURO J, REBOIS G,
CHENEX	CRASTES P-J, DUVAL L,
CHEVRIER	GAUD B, CUZIN A, MARMILLOU D,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	FILOCHE I, DE MONCEAU H, CAYRON V, PERU Y, GEORGE B,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E, MENEGHETTI M, PYTHON F,
FEIGERES	CURTENAZ P, BORGOGNON A, ROGUET G, COURTIOL J-B,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M, SERVIA C, MERY D,
NEYDENS	VERDEL J, TAGAND R, GUILLON R, BUZENET M,
PRESILLY	BULLAT A, DUNAND H,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	THENARD J-M, BRACHET E, PERINO J, DE SMEDT M, PERRY G, VIELLIARD A, BRUNET P,
SAVIGNY	BURNIER C, VIOUD M, FOL B,
VALLEIRY	FAVRE M, RACLET C, VIOLLAND R, HEHLEN Y,
VERS	VILLET R, CHAUVET M, ERNST D,
VIRY	BUET J-P, DECARRE G, SAUTIER P, BURRIN M, ANDREANI X,
VULBENS	BUDAN F, GUILLET F, BENOIT S.

### Membres excusés

JOUVENOZ B, PECORINI J-L, BONIER R, CENA F, STALDER A, NICOUD G.

---

## POINTS TRAITES

- Présentations/informations
  - PROJET FISAC : présentation des règles de fonctionnement d'un FISAC par M. le Sous-Préfet
  - Accès St-Julien et Tramway

### - DELIBERATIONS

- 1- Assainissement : DM n°2011.01 + convention de groupement de commandes pour les travaux de Cervonnex
- 2- EPF : désignation nouveau délégué suppléant à l'Assemblée Générale
- 3- Maison de l'emploi : lancement consultation pour marchés de travaux pour 300 000 € HT

- Il est possible de mettre certains commerces dans les villages ou les bourgs mais d'autres doivent être situés dans la ville centre (ex : magasin de chaussures)
  - L'Etat n'a pas changé les règles, besoin d'une stratégie commune affichée
- B. Gaud revient sur l'interprétation des statuts par M. Le Sous-préfet et précise que lors du vote des statuts, la CCG souhaitait coordonner un objectif global de l'économie sur le canton mais en aucun cas gérer toutes les zones communales. Le Président remercie M. Le Sous-Préfet ainsi que Mme Boudard pour leur intervention et aborde le point suivant.

## **II/ Accès St-Julien et Tramway**

Le Président rappelle que dans le cadre de la démarche de projet de territoire notamment, les élus de la Communauté de Communes ont exprimé une volonté forte de « Faire de l'accessibilité à Saint Julien une priorité », c'est-à-dire de définir les accès à la gare de Saint Julien et les conditions de rabattement pour assurer à l'ensemble des habitants un accès au tram.

Il donne alors la parole à JM. Thénard, Vice-Président en charge du transport et A. Ponchon.

La présentation de ce soir permet de faire le point sur l'état d'avancement du projet de tramway et de présenter la démarche proposée pour traiter la question des accès au pôle gare.

Après un bref rappel des principales caractéristiques du projet tram et du plan global des déplacements, le planning est présenté et les étapes de 2011 sont plus particulièrement énoncées pour les trois chantiers menés en parallèle : accès gare, tram, PTU (plan de transport urbain).

- Concernant l'accès à la gare,
  - o M. De Smedt précise que les seules solutions routières ne sauraient suffire et que le rabattement en transport collectif doit effectivement être considéré.
  - o F. Budan rappelle que le tramway ne pourra être une réussite que si des solutions sont mises en œuvre pour traiter les accès à St Julien. Il souhaite donc que les deux questions avancent au même niveau. B. Gaud indique que cette demande a été entendue et que c'est tout à fait l'objet de la consultation en cours sur l'accès au pôle gare. Il propose que les demandes de financement par la Confédération, dans le cadre du projet d'agglomération 2 portent sur le tramway et les équipements permettant d'assurer un rabattement efficace.
  - o M. Favre précise que le travail doit se faire de manière pleinement concertée avec St Julien. JM Thénard ajoute que le Département est également un partenaire essentiel puisqu'il s'agit de requalifier les routes départementales.
  - o A. Viellard confirme que le Département est inquiet quant au retard pris sur les problématiques d'entrée de Saint Julien.
- Concernant la compétence transport de la CCG,
  - o B. Gaud fait état des échanges avec le Président du Conseil Général et A. Viellard. Le Département ne souhaite pas porter le projet de tram et par conséquent, serait favorable à la prise de compétence transport par la CCG. Cependant, il pose trois conditions : 1/que cette prise de compétence soit liée à un projet de développement de l'offre, tel est le cas pour la CCG avec le Plan Global des Déplacements ; 2/qu'une coordination étroite soit mise en place entre le Département et les différentes autorités organisatrices de transport et 3/ que les équilibres financiers départementaux liés aux transports scolaires ne soient pas remis en cause.

Le programme de travaux intègre aussi la dissimulation des réseaux aériens de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Après un diagnostic du réseau, des travaux ponctuels de renouvellement sur les réseaux d'assainissement étaient initialement programmés dans le cadre du marché à bons de commande de la Communauté de Communes, mais au vu des évolutions et de l'ampleur des travaux programmés par la commune (l'ensemble du réseau d'eaux pluviales et d'eau potable va être remplacé, à des profondeurs parfois importantes), il apparaît nécessaire de remplacer l'intégralité du réseau d'assainissement dans l'emprise des travaux. L'enveloppe financière des travaux d'assainissement est estimée à 350 000 € HT.

Afin de réaliser les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement du hameau de Cervonnex, il est proposé de diminuer les crédits affectés au remplacement du collecteur du stade de la Paguette sur la commune de St Julien d'un montant de 200 000 €, de supprimer les crédits affectés à l'opération d'extension de collecte du programme immobilier « le plat » sur la commune de Présilly d'un montant de 100 000 € et de diminuer les crédits affectés au marché à bons de commande d'un montant de 50 000 €

Les inscriptions budgétaires seront modifiées en conséquence.

Adopté à l'unanimité

## **2 - Convention de groupement de commandes pour les travaux de Cervonnex**

Concernant le Hameau de Cervonnex, la commune de St-Julien-en-Genevois a décidé d'entreprendre des travaux d'aménagement de voirie (création d'un trottoir et réfection des surfaces de voirie), de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable, la réfection d'une partie du réseau d'eaux pluviales et la création d'espaces verts.

Le programme de travaux intègre aussi la dissimulation des réseaux aériens de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications et la création d'un génie civil en anticipation du futur réseau très haut débit et que pour ce faire, une convention de groupement de commandes est intervenue entre la commune et le SYANE le 22 février 2011.

Depuis cette date, le projet a été modifié en intégrant le remplacement du surpresseur d'eau potable pour permettre la mise aux normes de la défense incendie et anticiper l'urbanisation future de la zone, et que vu l'importance du projet, la CCG a décidé d'intégrer le groupement de commandes afin de réaliser les travaux de remplacement de canalisation d'assainissement et de reprise de branchements.

Afin de prendre en compte ces modifications et rechercher les meilleures conditions économiques et techniques, la commune de St-Julien a proposé de créer un nouveau groupement de commandes tel que défini à l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour y intégrer la Communauté de Communes du Genevois.

La consultation est décomposée en six lots et la CCG est concernée par le Lot 1 "TERRASSEMENTS - VRD" :

- Travaux de terrassement pour ses aménagements de voirie, de création de réseau d'eaux potable et pluviales, *sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Julien.*
- Travaux de terrassement et de génie civil pour la pose des canalisations réseaux secs : réseaux de distribution publique d'électricité, de communications électroniques (France Télécom et autres) et d'éclairage public, *sous maîtrise d'ouvrage SYANE.*
- Travaux de terrassement et de génie civil pour la pose des canalisations dans le cadre de la réfection du réseau d'eaux usées et des branchements des particuliers, *sous maîtrise d'ouvrage CCG.*

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder à l'attribution des marchés de travaux relatifs à cette opération, dont la désignation doit être commune aux trois maîtres d'ouvrage.

La commune de St-Julien-en-Genevois est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

montant maximum de 300 000 € HT et autorisent M. le Président à signer les marchés

*Adopté à l'unanimité*

#### **VII/ DIVERS**

- Projet de territoire : B. Gaud rappelle que les observations doivent parvenir avant la rencontre du 6 juin
- Deux délégués sont désignés pour la commission culture de l'ARC SM :  
JP. Buet et M. Bravand
- A. Borgognon rappelle la réunion de l'association des maires sur le SDCI qui aura lieu le 15 juin 2011 au centre des conventions
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Anne Ponchon et Christine Duffau le 6/06/2011

Vu par le Président

